

**Séance du 20 septembre 2023**

Membres en exercice :	<b>15</b>
Présents : .....	10
Votants : .....	11
Pour : .....	5
Contre : .....	3
Abstention : .....	3

**DCM N°58/2023**

8-8

Envoyé en préfecture le 25/09/2023  
Reçu en préfecture le 28/09/2023  
Publié le  
ID : 004-210400131-20230920-2023DCM58-DE

---- L'an deux mille vingt-trois  
Le 20 septembre à 18 heures 15  
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 13 septembre 2023

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **CHAILLAN** André, **LATIL** Yves, **LERDA** Serge, **MACCARIO** Fabrice, **ARMINGOL** Elisabeth et **WEBER** Hélène.

2 absents excusés : **SECHEPINE** Elisabeth, **WALCZAK** Franck

2 absents : **ISNARD** Wilfried et **MARTINELLI** Nicolas.

1 pouvoir : **DANEL** Mauricette à **TURCAN** Nicole

Secrétaire de séance : Serge **LERDA**

**OBJET : PLAN D'EPENDAGE DE DIGESTATS SUR LA COMMUNE D'AUBIGNOSC**

---- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'une unité de méthanisation est prévue à Château-Arnoux-Saint-Auban, avenue du Jas, au lieu-dit La gare de Saint Auban.

---- Cette usine permet, à l'aide de micro-organismes, de dégrader la matière organique des intrants créant ainsi du biogaz et du digestat. Le maître d'ouvrage cherche à valoriser le digestat en épandage agricole contrôlé. Le digestat sera utilisé pour la fertilisation des sols. Son épandage sera réalisé sur les parcelles de 22 communes dont une est située à Aubignosc chez Monsieur MOULET Eric.

---- Monsieur le maire précise qu'une consultation du public s'est déroulé sur 3 communes Château-Arnoux-Saint-Auban, Montfort et l'Escale du lundi 21 août 2023 au lundi 18 septembre 2023. Monsieur le Préfet, par courrier du 19 juillet 2023 nous demande notre avis sur ce plan d'épandage.

---- L'assemblée délibérante a été informée qu'un dossier concernant ce plan d'épandage est disponible en mairie.

--- **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 5 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions**

**APPROUVE le plan d'épandage tel que présenté ci-dessus.**

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Serge LERDA

Le Maire



René AVINENS

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023  
Reçu en préfecture le 28/09/2023  
Publié le  
ID : 004-210400131-20230920-2023DCM58-DE